Image not found or type unknown

Délai obligatoire entre début CSP et Début nouvel emploi pour percevoir prime reclassement ?

Par **STEPH60290**, le **12/05/2021** à **12:38**

Bonjour,

Ma société va TRES CERTAINEMENT procéder à des licenciements économiques et je devrais selon toute vraissemblance faire partie des effectifs visés.

Ma question est la suivante : Si j'accepte le CSP, y a t'il un délai d'attente obligatoire entre le début de la période CSP (après acceptation et après les 21 jours obligatoires de réflexion) et le premier jour chez le nouvel employeur, pour prétendre au versement de la prime de reclassement ?

En gros, si mon CSP commence le 15 JUILLET et que je commence un nouvel emploi le 20/07 (soyons positifs), puis-je prétendre au versement de la prime de reclassement ? Merci. Je ne trouve pas d'information très sûre à ce sujet.

Belle journée.

Par **P.M.**, le **12/05/2021** à **13:58**

Bonjour,

Une fois le plan de sécurisation validé, il faut simplement à ma connaissance que la reprise d'activité d'au moins 6 mois ait lieu avant la fin du 10° mois, sous réserve de confirmation par Pôle Emploi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés